Grève du 22 mars 2018

Code Direction: 660

Direction: DIR DEPT FINANCES PUBLIQUES DES PYRENEES-ORIENTALES

Motif: La nécessité d'une négociation salariale immédiate pour le dégel de la valeur du point

d'indice, le rattrapage des pertes subies et l'augmentation du pouvoir d'achat ; La nécessité de créer des emplois statutaires dans les nombreux services qui en ont besoin, nécessité qui s'oppose à de nouvelles suppressions ; · Un nouveau plan de titularisation des contractuel-les et de nouvelles mesures pour combattre la précarité ; Des dispositions exigeantes pour faire respecter l'égalité professionnelle ; L'abrogation du jour de carence ; La défense et la pérennisation du système de retraite par répartition et des régimes particuliers ; La question de la préservation du statut général des fonctionnaires, et des statuts particuliers, qui permettent déjà de répondre aux besoins de la population sur l'ensemble du territoire et qui garantissent l'égalité entre les usager-es.

Organisations syndicales : CFTC, CGC, CGT, FAFP, FO, FSU et Solidaires Fonction publique et CGC Finances publiques

	Catégorie A+ (1) Cadres supérieurs			Catégorie A (inspecteurs seulement)			Catégorie B			Catégorie C			Totaux		
	Agents devant être présents	Nombre de grévistes	%	Agents devant être présents	Nombre de grévistes	%	Agents devant être présents	Nombre de grévistes	%	Agents devant être présents	Nombre de grévistes	%	Agents devant être présents	Nombre de grévistes	%
Direction	22	4	18,18	32	5	15,63	37	11	29,73	19	6	31,58	110	26	23,64
SIP-CDI-CDIF	5	3	60,00	6	5	83,33	35	23	65,71	53	43	81,13	99	74	74,75
SIE, SIP-SIE et PRS	3	2	66,67	9	3	33,33	58	31	53,45	19	14	73,68	89	50	56,18
Trésoreries	16	5	31,25	16	6	37,50	80	43	53,75	41	18	43,90	153	72	47,06
Brigades, BCR, PCE, PCRP, ICE	4	1	25,00	27	7	25,93	14	5	35,71				45	13	28,89
Services de Publicité Foncière	1		0,00	5	2	40,00	15	11	73,33	13	6	46,15	34	19	55,88
ESI															
CPS															
TOTAL	51	15	29,41	95	28	29,47	239	124	51,88	145	87	60,00	530	254	47,92

(1) La catégorie A+ supérieurs s'entend à partir du grade d'Inspecteur divisionnaire